#### PRES Clermont-Université/Bibliothèque Clermont-Université

#### Année 2012



Guide de rédaction de la bibliographie à destination des doctorants clermontois

## **Sommaire**

Introduction	4
Première partie : Schéma général d'une référence bibliographic	que5
I-Responsabilité principale	6
II-Titres	9
III-Autres contributeurs	10
IV-Numérotation et titre de la partie d'une monographie en plusieurs volumes	11
V-Numéro d'édition.	11
VI-Adresse bibliographique	12
VII-Importance matérielle	14
VIII-Collection.	15
IX-Numéro normalisé de la publication.	15
Deuxième partie : Présentation de la bibliographie	17
I-Méthode des citations numériques	18
II-Méthode des citations en notes	19
III-Méthode du premier élément et de la date	22

## Troisième partie : Références bibliographiques-Schémas et exemples.....25

I-Monographies	25
II-Parties de monographies	26
III-Périodiques	27
IV-Thèses et mémoires	30
V-Rapports de recherche et rapports techniques	33
VI-Actes de congrès	35
VII-Cartes et atlas.	36
VIII-Publications officielles	37
IX-Brevets	38
X-Mélanges.	39
XI-Citations	40
XII-Cédéroms.	41
XIII-Sites sur la Toile.	41
XIV-Pages de la Toile	41
XV-Publications en série électroniques	42
XVI-Images fixes et animées, documents sonores	42

## Introduction

Le guide mis à votre disposition par la BCU propose de vous fournir les éléments indispensables à la rédaction d'une bibliographie et à l'intégration des références dans le corps du texte.

Ce guide tout en étant principalement destiné aux doctorants demeure utile à tout étudiant souhaitant réaliser un travail de recherche et de rédaction. La notice bibliographique doit permettre d'identifier sans aucune ambiguïté le document décrit.

La distinction à opérer entre sources et bibliographie n'est pas toujours chose aisée. Il est question ici de décrire tout document de l'Epoque contemporaine. Les sources sont exclues

Exemples de sources, néanmoins, qui ont fait l'objet d'interrogations, lors de formations à des doctorants :

Cas des entretiens

Entretien avec Monsieur D. Georges, infirmier anesthésiste, 48 ans, au CHRU de Clermont-Ferrand. Réalisation le 06 février 1998, durée : 3 h 43 mn.

Cas des codes sources informatiques

Le code source est un ensemble d'instructions écrites. Pour les citer, des captures d'écran sont insérées dans le texte, comme on peut le voir dans :

ARNS, I. El código como acto de habla performativo. *Artnodes* [en ligne]. N.º 4, Jullo de 2005. Mis en ligne en 2005. <a href="http://www.uoc.edu/artnodes/esp/art/arns0505.pdf">http://www.uoc.edu/artnodes/esp/art/arns0505.pdf</a>>. Consulté le 18 avril 2012.

(exemple de Walkmonster\_start (2001) de Jodi)

Voir également le blog de la Bibliothèque numérique de la BCU.

## PREMIERE PARTIE

# Schéma général d'une référence bibliographique.

## Pourquoi faire une bibliographie?

Une bibliographie est une liste d'ouvrages, d'articles et/ou toutes autres sources d'informations utilisées afin de conceptualiser, préparer et écrire votre mémoire ou votre thèse. Même si une source ne fait pas partie de votre travail en tant que note de référence, elle doit quand même être ajoutée à votre bibliographie si vous considérez que cette source particulière fut nécessaire à votre compréhension générale de l'un ou l'autre des concepts présentés dans votre essai ou mémoire.

La bibliographie fait partie intégrante d'un travail de recherche. Elle se différencie d'un inventaire et d'un catalogue, en particulier des catalogues de bibliothèques destinés non pas à identifier des éditions mais à localiser des exemplaires. Elle est une étape obligatoire dans la rédaction d'un mémoire de thèse car elle est d'une importance capitale. En effet, elle est la mise en forme d'un travail de sélection effectué en corrélation avec le sujet de recherche choisi.

Elle permet d'établir une traçabilité intellectuelle tout en permettant à celui qui le souhaite de retrouver les documents évoqués dans un catalogue de bibliothèque ou en ligne.

Parce qu'elle représente une somme de travail aussi longue et considérable que difficile et rébarbative, elle doit se faire au fur et à mesure. A la bibliothèque, des professionnels sont là pour vous aider à la rédiger. Ils peuvent vous renseigner sur les normes et les usages. De plus, il existe des logiciels permettant une gestion informatisée des références bibliographiques (Zotero, EndNote...) dont nous pouvons vous expliquer le maniement.

S'il existe une norme en vigueur dans le monde la documentation, il existe aussi des variantes en fonction de la discipline ou en fonction des usages recommandés par votre directeur de<sup>5</sup>

recherche. Dans tous les cas elle doit toujours être cohérente dans son référencement et son organisation. La principale qualité exigée de la part du rédacteur d'une bibliographie demeure sa capacité à prouver sa rigueur intellectuelle.

## De quoi se compose une référence bibliographique ?

## I- Responsabilité principale

NOM, Prénom.

NOM, Initiale Prénom.

Nom de la collectivité.

Nom de la collectivité. Nom de la collectivité

subordonnée.

Un document peut avoir un ou plusieurs auteurs clairement identifiés (personnes physiques). La responsabilité principale peut également revenir à une collectivité.

Il existe des documents sans auteurs, on utilisera alors la mention « anonyme »

Cas de figure le plus simple, un seul auteur, personne physique clairement identifiée :

#### Exemple:

GUIMELLI, C. Structures et transformations des représentations sociales. Neuchâtel, Suisse : Delachaux et Niestlé, 1994, 277 p., ISBN 2-603-00945-1.

On peut mentionner **jusqu'à trois auteurs**, dans l'ordre où ils apparaissent sur la publication et séparés par des virgules (ou points-virgules, surtout quand on ne met pas le nom en capitales). Audelà, la mention [et. al.] est très utilisée car valable dans toutes les langues. Cette abréviation du latin et alii signifie et autres. Elle est à mettre entre crochets.

BONNET, M.; PILVIN, Ph.; RAYNAUD, M. [et al.] Problèmes inverses en mécanique des solides: principes, méthodes de résolution, applications. Paris: Institut pour la promotion des sciences de l'ingénieur, 1995, pagination multiple, ISBN 1-853-12863-5.

Les **ouvrages collectifs** n'ont pas d'auteur principal. Certains modèles de présentation font du responsable de publication l'auteur principal en y apposant entre parenthèses la mention (dir.).

Dans le cas des ouvrages rédigés en anglais, on utilisera la mention (ed.), qui signifie editor.

#### Exemple:

LEBAHAR, J.C. (dir.) Éléments de design industriel. Paris : Hermès, 1987, 215 p., ISBN 2-86601-109-0.

Pour ce qui a trait aux noms d'auteurs étrangers, on respectera la graphie de la langue d'origine. En ce qui concerne les classiques, on a la possibilité de choisir entre le nom dans la langue d'origine et le nom retenue en français. CAESAR (C. J.). ou CESAR (J.).

En matière de particules, le français adopte la règle qui suit :

- ➤ On conserve ordinairement la particule « *de* » pour les noms d'une syllabe sonore (le « e » final étant muet). **DE THOU (J.-A.). DE GAULLE (CH.).**
- > Pour les autres patronymes, rejet de la particule « de ». LAMARTINE (A. de).
- Avec « du », « des », « d' », maintien de la particule. **D'ALEMBERT (J.-B. LE ROND).**
- Les particules étrangères gardent la majuscule lorsque c'est l'usage dans leur langue d'origine et font bloc avec le patronyme. VON CLAUSEWITZ (C.-P. G.).

La particule « de »/« d' » n'est généralement pas prise en compte dans un classement alphabétique : de Sèze sera classé sous S plutôt que sous D, de même que d'Alembert sera classé sous A plutôt que sous D.

L'affiliation, c'est-à-dire l'appartenance à une collectivité de recherche ou à une institution, publique ou privée (université, laboratoire, hôpital) est ouvertement revendiquée, quand le texte s'offre à la lecture comme étant le travail de la collectivité. On parle alors de « **collectivité auteur** ».

Cependant, à chaque fois qu'un ou des auteurs « **personnes physiques** » émergent clairement, il semble préférable de les choisir, plutôt que de se référer aux « **collectivités auteurs** ».

Pour les **noms de collectivités**, quatre règles essentielles :

- Les collectivités territoriales et leurs organes sont entrés au nom du territoire : France.
  - Ministère de l'éducation nationale ou Corse. Assemblée territoriale.
- ➤ On précise entre parenthèses la localisation d'une collectivité non territoriale lorsqu'il peut y avoir une ambiguïté : École des hautes études commerciales (Montréal), Bristol-Myers Squibb (New-York)

Dans le cas des villes américaines qui empruntent leur nom à des villes européennes, on indique également l'abréviation conventionnelle de l'état des Etats-Unis d'Amérique concerné. **Cambridge** renvoie à la ville du Royaume-Uni, célèbre pour son université. **Cambridge**, **MA**, siège du M.I.T et de Harvard, renvoie à la cité des Etats-Unis.

Voir le site en ligne pour les abréviations.

http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sgc-cgt/us-eu-fra.htm

Enfin, en cas de déficit de notoriété d'une ville, on donnera toute précision utile.

- > Il faut séparer les collectivités hiérarchisées entre elles par un point.
- Les degrés intermédiaires de la hiérarchie administrative ne sont pas mentionnés. France.

**Direction du livre et de la lecture.** [on ne mentionne pas le Ministère de la culture dont relève cette direction]

#### Exemple:

France. Direction du livre et de la lecture. Bibliothèques municipales : construction, équipement.

Paris: Direction du livre et de la lecture, 1982, 59 p. ISBN 1-56701-209-1.

Pour les collectivités étrangères, on ne traduira pas le nom des collectivités concernées, sauf s'il s'agit d'un organisme international, par définition multilingue. **Organisation des Nations Unies.** 

#### **II-Titres**

Titre de la publication : sous-titre

Titre de l'article : sous-titre. Titre du périodique : sous-titre

NOM, Prénom. Titre de la contribution. In :

Référence de la publication. Localisation dans la publication

Le titre de la publication est toujours **obligatoire**, c'est par lui que le lecteur pourra retrouver la partie composante décrite. Il se met en italique. La règle française impose la seule majuscule au premier mot du titre. Dans les autres langues, respectez les façons de faire (en anglais, utilisation des majuscules pour chaque mot important; en allemand, utilisation des majuscules pour tous les substantifs...).

Il se peut parfois que vous soyez obligés de forger vous-même un titre pour une publication qui en est dépourvue (rapports non publiés). Faites alors preuve de concision et de neutralité et placez-le entre crochets.

Le titre de la partie composante peut être le titre d'un article ou d'une contribution à un ouvrage collectif, le titre de la publication (document hôte) est alors le titre de la publication périodique ou de l'ouvrage collectif.

#### Exemple:

LHOMMEDET, L.; MERLE, C.; MOSSE, C. Le monde grec : des Mycéniens à Alexandre le

*Grand*. Paris: Autrement, 2001, 60 p., ISBN 2-7467-0113-8.

OTT, P.; LAIRON, D.; VOGTMANN, M. Quel avenir pour l'agriculture biologique? *La Recherche*, 1990, Suppl., n°227, p. 28-31, ISSN 0029-5671.

GUELAMINE, F. Former les assistants sociaux dans les domaines de l'immigration et des discriminations : quels enseignements, pour quelles compétences ? In : *Discriminations et ethnicisation, combattre le racisme en Europe*, Manuel Boucher (dir.). Paris : l'Aube, 2005, pp.

#### 286-300, ISBN 2-7526-0229-9.

Le cas des ouvrages multilingues est à considérer. Il faut envisager alors la « **page de titre** », qui donne les informations essentielles sur l'ouvrage. Deux cas de figure se présentent :

- > Si la page de titre donne des équivalences et des traductions, il convient de les restituer, quitte à transcrire, si besoin, lorsqu'il ne s'agit pas d'un alphabet latin. Toute transcription doit donner lieu à une mise entre crochets droits.
- > Si la page de titre ne donne pas d'équivalence, il faut ne donner que le titre mentionné.

#### Exemple:

PHILIPPA-TOUCHAIS, A.; TOUCHAIS, G.; VOUTSAKI, S. Mesohelladika: la Grèce continentale au Bronze Moyen: = [I ipeirotiki Elláda sti Mési Epochi tou Chalkoú]: = The Greek mainland in the Middle Bronze Age: actes du colloque international organisé par l'École française d'Athènes, en collaboration avec l'American school of classical studies at Athens et le Netherlands institute in Athens, Athènes, 8-12 mars 2006. Athènes: École française d'Athènes; Paris: diff. de Boccard, 2010, 1046 p. ISBN 978-2-86958-210-1. (Bulletin de correspondance hellénique. Supplément; 52)

CESAR, Jules. *La guerre des Gaules, livres I et II*. Introd. et notes Jean-Claude Goeury; trad. du latin Anne-Marie Ozanam; texte établi par L.-A. Constans. Paris: Belles lettres, 1997, 152 p. ISBN: 2-251-79921-9 (Classiques en poche; 21)

Les titres de périodiques prennent une majuscule au premier mot significatif après l'article initial.

Ex: L'Express ou Le Débat

## **III-Autres contributeurs**

Prénom Nom

Avec mention de la nature de la collaboration

On reprend la présentation de la source pour les mentions de la nature de la contribution : traduit par, sous la direction de, adapté par, etc., et ce, dans la langue de publication.

Quand il y a plusieurs mentions d'auteurs secondaires, elles sont séparées entre elles par un pointvirgule. On peut recourir à certaines abréviations : trad., adapt., compil., dir., annot., comment., ill., introd., préf., postf., transcr., etc.

Certaines fonctions doivent être systématiquement mentionnées : compilateur, directeur de publication et éditeur scientifique.

#### Exemple:

MAC INERNEY, J. *La belle vie*. Traduitde l'anglais par Agnès Desarthe. Paris : l' Olivier, 2007, 424 p., ISBN 978-2-87929-533-6.

## IV-Numérotation et titre de la partie d'une monographie en plusieurs volumes.

Vol. n, titre T. n

Mention du volume ou du tome dans une publication en plusieurs volumes. Il est rare qu'on doive distinguer un volume des autres dans une bibliographie. Si on le fait, on peut être amené à reprendre après ce titre des mentions de responsabilités secondaires propres au volume.

#### Exemple:

BERTRAND, G. *Histoire de la France rurale. T.1 La formation des campagnes françaises : des origines au XIV<sup>e</sup> siècle, Georges Duby, Armand Wallon (dir.). Paris : Seuil, 1975, 714 p., ISBN 2-02-017332-8.* 

## V-Numéro d'édition

Numéro d'édition.

Dans la langue de la publication décrite. Il s'agit d'une indication essentielle, obligatoire et souvent oubliée. On peut être plus ou moins complet : 2° éd. rev. et augm. par J. Chupeau.

#### Exemple:

COTTEN, M.; RICHARD, P. *Les Communes françaises aujourd'hui*. 2<sup>e</sup> éd. ref. Paris : Presses universitaires de France, 1986, 127 p., ISBN 2-13-039407-8.

# VI-Adresse bibliographique/identification du fascicule d'une Publication en série ou localisation d'un article dans un périodique

Lieu : éditeur commercial, année. Ou

Date, volume, numéro du fascicule. Ou

Date, volume, numéro, pagination.

#### Exemples:

SALINGER, J. D. *L'attrape-cœurs*. Traduit de l'américain par Annie Saumont. Paris : R. Laffont, 1986, 237 p., ISBN 2-221-04957-8.

BOUCHRA, M.; CALINAUD, P.; GELAS, J. A new method of orthoesterification, under kinetic control, at non-anomeric positions. Application to the -glucose and -mannose series and selective hydrolysis of the corresponding orthoesters. *Carbohydrate Research*. Febr. 1995, vol. 267, no2, pp. 227-237, ISSN 1873-426X.

BOUAMAMA, S. Une citoyenneté sans identité nationale. *Vacarme*. Janv. 2009, n° 46, pp. 80-82, ISSN 1253-2479.

On ne donne pas d'adresse bibliographique dans une référence d'article de périodique.

Si la notice décrit la revue en tant que telle, on fournit l'adresse bibliographique et les dates de

publication.

L'Ami de la Charte : Journal du Puy-de-Dôme [puis] du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal ; [puis] du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal et de la Corrèze. Clermont-Ferrand : [s.n.], 1820-1848. ISSN 2120-6376.

La date de parution d'un fascicule de périodique doit correspondre à sa périodicité : on précise le mois de publication d'une publication mensuelle, etc.

Pour les pages d'articles, la norme veut que l'on mette « pp. ».

La mention du lieu de publication est facultative, et ce d'autant plus que son recueil pose des problèmes pour les éditeurs multinationaux (dans ce cas là il convient d'en citer un seul, le premier ou celui qui est mis en valeur sur la publication). La mention est donnée dans la langue de la publication et telle qu'elle figure sur la page de titre (en particulier mention après une virgule de l'abréviation de l'état pour les publications nord-américaines).

Nom de l'éditeur : on supprime les mentions commerciales. On peut mentionner le nom du distributeur pour les documents difficiles à obtenir. On le traite comme un co-éditeur en mentionnant sa fonction.

Année de publication : **une référence doit toujours comporter une indication de date**. Si le rédacteur de la bibliographie doit la restituer même approximativement, il la mentionne entre crochets. On peut mentionner la date de la première édition, si cela a un sens.

[1912], [1912?], [191?] (décennie probable), [191.] (décennie certaine), [19??], [ca 1915].

On choisit en priorité la date de publication, puis la date d'impression, enfin la date de copyright, en précisant à chaque fois impr. ou cop.

Lieu: Éd. 1: Éd. 2

Lieu 1 : Éd. 1 ; Lieu 2 : Éd. 2

Si on ne trouve aucun renseignement sur le lieu, on peut utiliser l'abréviation s.l. (sine loco) qui signifie « sans lieu (de publication) ». Si on ne trouve aucun renseignement sur le nom de l'éditeur, on utilisera s.n. (sine nomine) qui signifie « sans nom (de maison d'édition) ». On placera les mentions s.l. et s.n. entre crochets, [s.l.], [s.n].

## VII-Importance matérielle.

Nbre de pages (n p.)

Ou

Nombre de volumes/tomes (n vol./t.)

Ou

Type de document (microformes, cartes, etc.)

Il s'agit d'une **mention facultative** qui ne concerne que les références de monographie. On ne précise pas l'importance matérielle du document global dans une référence à une partie de ce document. On donne le numéro de la dernière page paginée. Quand il y a plusieurs séquences paginées, on les donne toutes (XI-235 p.) ou on fait figurer la mention « pagination multiple ».

L'abréviation du mot page est toujours p., même au pluriel ; tome = t., volume = vol.

#### Exemple:

FINLEY, M. I. Économie et société en Grèce ancienne. Paris : Découverte, 1984, 320 p., ISBN 2-7071-1476-6.

RADTKE-DELACOUR, A. Produire pour le Reich. Les commandes à l'industrie française : 1940-1944. *Vingtième siècle*. 2001, vol.70, n°70, pp.99-116, ISSN 0294-1759.

## **VIII-La collection**

Il s'agit d'un élément facultatif pour les ouvrages et les périodiques. Format conseillé : nom de la collection avec ou sans indication "collection", "coll.", suivi du numéro s'il y en a un. On ajoute la mention « collection » ou « coll. » devant le nom de la collection quand il y a besoin de désambiguïser (si par exemple le nom de la collection est un nom de personne ou s'il se rapproche d'un nom de maison d'édition).

La désignation de la collection peut être utile pour la référence bibliographique au cas où l'ouvrage a eu, chez le même éditeur, diverses éditions avec une mise en page différente susceptible de modifier la localisation de la citation.

(Nom de la collection ; numéro dans la collection)

#### Exemple:

ARNAULD, A.; NICOLE, P., *La logique ou l'art de penser*. Notes et postface de Charles Jourdain. Paris : Gallimard, 1992, 404 p., (Tel; n°211), ISBN 2-07-072726-2.

## IX-Numéro normalisé de la publication

ISBN 2-03-022506-3

ISSN 0132-1564

L'ISBN (*International Standard Book Number*) ou **numéro international normalisé du livre** est un numéro international qui permet d'identifier, de manière unique, chaque livre publié. Il est destiné à simplifier la gestion informatique du livre : bibliothèques, libraires, distributeurs, etc. Bien qu'obligatoire d'après la norme française, il n'est que rarement utilisée.

Il ne faut pas le confondre avec l'**ISSN** (*International Standard Serial Number*) qui, lui, est réservé aux journaux, revues et autres publications en série périodique **ou non** (leurs éditeurs utilisent un code unique pour désigner une série de publications portant le même titre mais un nombre *a priori* non défini de volumes, chacun d'eux étant publié à une date différente et devant être numéroté

séquentiellement en plus du numéro ISSN attribué à la série complète).

## <u>Exemple</u>:

CASANOVA, A.; MAZAURIC, C.; DUCOL, C. *Vive la Révolution : 1789-1989 : réflexions autour du bicentenaire : entretiens avec Claudine Ducol.* Paris : Messidor-Ed. sociales, 1989, 220 p., ISBN 2-209-06046-X.

## **DEUXIEME PARTIE**

## Présentation de la bibliographie

La bibliographie est présentée traditionnellement dans une liste unique. Il est possible d'envisager de la doubler par des bibliographies partielles qu'on retrouvera en fin de chapitre. Quoiqu'il en soit, une bibliographie doit absolument être organisée et doit être cohérente au niveau du référencement. La mise en forme de la bibliographie doit être le fruit d'une réflexion aussi aboutie que le reste du mémoire.

#### Plusieurs types de plans sont possibles.

On peut organiser sa bibliographie en classant les références par ordre d'apparition dans le texte. Dans ce cas les références bibliographiques présentes dans la bibliographie récapitulative doivent être obligatoirement numérotées. Cette pratique est fréquente dans les publications en sciences exactes.

Il peut être pertinent d'opter pour un plan thématique en suivant par exemple le plan de son mémoire. On peut choisir d'établir un distinguo à l'intérieur des parties thématiques en fonction du type de document (monographies, articles, mémoires, entretiens...). A l'intérieur des parties ou sous-parties, les références bibliographiques sont classées par ordre alphabétique du premier élément (nom de l'auteur ou titre), avec sous-classement sur le deuxième (titre ou date, dans le système auteur-date). Pour un même auteur, les références où il est seul auteur précèdent celles où il partage la responsabilité de la publication. De même, les références dont il assume la responsabilité principale précèdent celles où il occupe une fonction particulière (traducteur, éditeur intellectuel, etc.)

En histoire on distingue les références *stricto sensu* des sources utilisées qui peuvent être de différents types. Dans ce cas, il est recommandé de placer en tête de la bibliographie une table récapitulative des parties de celles-ci mais il convient d'être particulièrement vigilant en ce qui concerne les renvois entre la bibliographie et le corps du texte.

Plusieurs options sont donc possibles. On peut réaliser plusieurs versions d'une même bibliographie en proposant par exemple d'un côté une bibliographie classée par ordre de citation et présenter à la suite une bibliographie moins monolithique, accessible et cohérente.

On peut aussi rédiger des bibliographies annotées ou des essais bibliographiques qui sont 17

en quelque sorte de véritables guides de lecture.

Pour finir, retenons que dans tous travaux de recherche la liste récapitulative des références bibliographiques en fin de texte, quelle que soit sa forme, est indispensable. Elle doit recenser toutes les publications qui font l'objet d'une citation ou d'une référence, sans aucune exception. La norme française retient trois manières possibles d'assurer la correspondance entre le corps du texte et cette liste.

## I-Méthode des citations numériques

La liste des références bibliographiques est numérotée, qu'elle soit classée alphabétiquement ou non. Cette méthode s'applique néanmoins plutôt dans le second cas, avec une bibliographie classée dans l'ordre de citation des références dans le texte. Dans le texte, chaque référence est signalée par son numéro d'ordre, entre parenthèses, entre crochets carrés ou (plus rarement) en exposant. On la fait suivre le cas échéant de la localisation au sein de la publication, si celle-ci ne figure pas dans la liste récapitulative.

Cette pratique, fréquente dans les articles de sciences exactes, convient mal à un texte long. Elle permet un repérage rapide de la référence dans la liste et assure un décompte automatique du nombre de références. Elle est la seule permettant d'établir une correspondance entre le corps du texte et une bibliographie présentée en plusieurs parties (par thèmes, types de documents, etc.). En revanche, elle disperse les références aux publications d'un même auteur dans la liste ; elle rend obligatoire la consultation de la liste au cours de la lecture ; elle est très difficile à gérer pendant la rédaction (l'ajout d'une référence décale toute la liste et on doit aussi renuméroter toutes les références dans le corps du texte).

#### Exemples:

Le travail ne peut être considéré comme une marchandise au sens où Marx la définit [21],

On peut, en plus, préciser la localisation au sein de la publication référencée.

La prestation de service s'apparente dans certains cas à une sorte de confrontation de savoirs personnels spécialisés et difficilement transférables [21 p. 224].

## II-Méthodes des citations en notes

Cette méthode est la méthode traditionnelle dans les études littéraires et historiques. Elle consiste à donner directement en note, de préférence en bas de page, les éléments d'identification de la référence, soit complets, soit en nombre suffisant pour permettre de retrouver la référence complète dans la liste récapitulative. Il est plus facile de gérer des notes ou en fin de chapitre ou en fin de volume ; il faut dans ce cas prévoir un titre courant pour les pages de notes, précisant à quelle partie du texte elles s'appliquent. Le classement des références dans la bibliographie s'effectue par ordre alphabétique strict d'auteur.

Cette méthode est intéressante car elle dispense d'une consultation permanente de la liste au cours de la lecture. Elle permet de gérer facilement les références à tous les types de documents.

Elle implique toutefois une gestion difficile des relations entre notes ; redondance entre la bibliographie et les notes. Elle peut conduire à adopter deux styles de présentation, l'un pour les notes, l'autre pour la bibliographie.

La notice bibliographique telle qu'elle apparaît dans la bibliographie récapitulative et la référence en note se distinguent généralement par les points suivants :

- ➤ La référence en note ne reprend jamais les éléments facultatifs de la référence bibliographique sauf pour lever une ambiguïté.
- > On doit mentionner en note l'endroit précis auquel on renvoie dans la publication.
- ➤ Il est d'usage d'entrer dans la note le nom de l'auteur sans inversion.
- ➤ On peut, surtout si la note est rédigée, remplacer les points entre les éléments par une ponctuation plus légère qui ne rompt pas le discours, une virgule en général.

Première référence.

Elle doit comporter au moins le nom de l'auteur, le titre du document (titre de la partie composant s'il s'agit d'un article ou d'une contribution) et la localisation précise de la référence dans ce document. Si ces éléments ne suffisent pas à identifier la référence, on ajoute toutes les mentions indispensables à cette fin (mention d'édition, année de publication, etc.) On peut donner le nom de l'auteur sans inversion. S'il n'existe pas de liste récapitulative, la référence doit être complète.

Exemple 19

A travers l'étendue culturelle et géographique de cet héritage, A. de Benoist<sup>21</sup> cherche à souligner le caractère novateur et fondateur des peuples indo-européens. Il s'agit, en ranimant les spécificités de l'héritage européen, d'exalter les différences. Pour Anne-Marie Duranton- Crabol, le G.R.E.C.E. exalte les différences afin de mettre en valeur les réalisations qui sont propres aux héritiers des Indo-Européens et préconiserait une solution de type apartheid<sup>22</sup>.

•	•	• •	•	• •	• •	• •	• •	•	•	•	•	•	•	• •	• •	•	•	•	•	• •	• •	•	•	• •	• •	• •	•	•	•	•	•	•	•	•	• •	•	•	•	•	•	• •	•	•	•	• •	• •	•	•	• •	• •	•	• •	• •	•	• •	•	• •	•	•	•	•	• •	• •	•	•	• •	•	•	•	•	•	•	• •	,

Notes de bas de page

21. A. de Benoist, Vu de droite, p. 45.

22. A.-M. Duranton-Crabol, Visages de la Nouvelle Droite : Le G.R.E.C.E. et son histoire.

Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1988, p. 75.

.....

Bibliographie

BENOIST, A (de). *Vu de droite : anthologie critique des idées contemporaines*. Paris : Copernic, 1977, 626 p., ISBN 2-85984-004-4.

DURANTON-CRABOL, A-M. *Visages de la Nouvelle Droite. Le G.R.E.C.E. et son Histoire*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1988, 267 p., ISBN 2-7246-0561-6.

#### Références suivantes

Il est fréquent de rencontrer les abréviations op. cit., ibid., loc. cit., etc.

*Ibid.* (= *ibidem*, au même endroit) renvoie à la référence qui précède immédiatement, on ne change que la localisation.

```
[1] Joyce J. Ulysse, Gallimard, 1972, p. 133.
```

[2] ibid., p. 205.

La locution latine Loc. cit. (loco citato, à l'endroit cité) reprend une référence déjà citée en<sup>20</sup>

renvoyant à la même page. Elle renvoie à une référence antérieure et doit être précédée du nom de l'auteur mais pas de la localisation, qui est identique (on peut aussi reprendre le titre, éventuellement abrégé, surtout dans les textes longs (thèses et livres) où il peut être délicat de distinguer entre plusieurs références à des ouvrages d'un même auteur).

```
[1] Amy G. Orchestre et espace, Esprit, n° 280, jan. 1960,pp.80-92.
[2] Joyce J. Ulysse, Gallimard, 1972, p. 133.
[3] Amy G. loc. cit.
```

*Op. cit.* (= *opere citato*, dans l'ouvrage cité) renvoie à une référence antérieure et doit être précisée par la localisation à l'intérieur de la publication référencée. La règle veut qu'on utilise cette abréviation si l'ouvrage a été cité précédemment, mais à un endroit assez éloigné.

```
[1] Joyce J. Ulysse, Gallimard, 1972, p. 133
[2] ibid., p. 205
[3] Toole J. K. La conjuration des imbéciles, 10-18, 1981, p. 33
[4] Joyce J. op. cit., p. 12
```

La norme française préconise une autre méthode qui repose sur un **renvoi entre les notes de bas de page du corpus**. Il s'agit de **reprendre le nom de l'auteur**, éventuellement avec le titre abrégé, suivi du **rappel du numéro de la note correspondant à la première référence** dans son mémoire ou travail de rédaction, qui remplace les abréviations traditionnelles (*op. cit.*, *ibid.*, *loc. cit.*, etc.).

Cette méthode **suppose que les notes soient numérotées de façon continue.** Sinon, il faut en outre mentionner la page ou le chapitre (de son mémoire ou travail de rédaction) où figure la note.

Si les références sont sur la même page, on se contentera de reprendre le même numéro de note, sauf si la localisation est différente (auquel cas *Ibid.* est utilisé, ou mieux simple référence entre parenthèses dans le corps du texte à la pagination).

On peut aussi utiliser une abréviation conventionnelle pour l'ensemble de la référence, qui aura été préalablement introduite dans la première note.

#### **Exemple**

Note ultérieure à l'ouvrage de Duranton-Crabol (l'abréviation traditionnelle serait dans ce cas *op. cit.*)

Duranton-Crabol a également remarqué <sup>35</sup>
35. Duranton-Crabol, réf. 22, p. 92.
ou
35. Duranton-Crabol, <i>Visages de la Nouvelle Droite</i> , réf. 22, p. 92.

## III-Méthode du premier élément et de la date

Ce système, très utilisé dans les travaux universitaires et les articles scientifiques dans le monde anglo-saxon est considéré par la norme française comme une variante. Il apporte deux modifications au système traditionnel :

- Dans la bibliographie, on fait suivre le nom de l'auteur principal (ou le titre pour les publications collectives) de la date de publication. On la complète par un code conventionnel (en général une lettre minuscule) pour distinguer les publications d'un même auteur la même année.
- Dans le **corps du texte**, on renvoie à la bibliographie, le plus souvent **entre parenthèses**, en mentionnant le **nom de l'auteur** (ou le premier mot du titre, en italique et suivi de points de suspension) **et la date** (séparés ou non par une virgule), suivis éventuellement de la localisation précise dans la publication, le plus souvent sans abréviation de page, volume, etc.

Comme tous les systèmes évoqués ici, ce système présente des avantages et des inconvénients. Il alourdit considérablement le corps du texte et oblige systématiquement le lecteur à se reporter à la bibliographie récapitulative pour prendre connaissance de la référence. Il présente cependant deux avantages principaux. Il permet en effet de s'affranchir de la gestion délicate des appels de note et offre une localisation plus rapide des références dans la liste bibliographique.

Il s'agit d'un système pratique et économique en terme d'espace, de temps, et donc en coût, pour

les auteurs et les éditeurs.

Si deux références ont un même auteur et une même année de parution, on utilisera l'alphabet après l'année. (**Hernandez, 2008a**). (**Hernandez, 2008b**).

Si on le souhaite, on peut coupler ce système avec le système d'appel de notes pour apporter à la référence un certain nombre de précisions.

**Exemple** 

Cette population des cadres représente, désormais, une part croissante des effectifs des

entreprises. Passés d'environ, deux cent quatre vingt mille en 1950, à un million au début des années 1970, et à plus de deux millions dans les années 1990 (Jues, 1999) les cadres forment

aujourd'hui, un groupe hétérogène de près de six millions de salariés, soit près de trente pour

cent de la population active et, dans certaines entreprises liées à la « nouvelle économie », ils

représentent plus de la moitié des salariés (Rivoal,2004).

**Bibliographie** 

JUES, J-P. 1999. Les cadres en France. Paris : PUF, 1999, 127 p., ISBN 2-13-049490-0.

RIVOAL, O. 2004. « Les cadres en entreprises. Dialectique de la diversité et de l'unité des cadres

dans l'entreprise », 424 p., Th. doct. : Sci. Eco. : Rennes 2 : 2004.

Il existe une variante de la méthode premier élément-date, qui consiste à identifier chaque référence par un code, constitué en général des trois premières lettres du nom de l'auteur ou du titre

et des deux derniers chiffres de l'année de publication, avec code conventionnel s'il y a lieu.

Dans le texte cela donnerait : [JUE99] ; dans la bibliographie : [JUE99] JUES, J-P. Les cadres en

France. Paris: PUF, 1999.

24

## TROISIEME PARTIE

# Références bibliographiques - Schémas et exemples.

## **I-Monographies**

Document contenant du texte ou des illustrations, dans une forme lisible à l'œil nu et se présentant sous forme complète, soit en volume, soit en un nombre limité de volumes. La brochure est un livre de petite taille (moins de 46 pages).

NOM AUTEUR, Prénom auteur. *Titre : sous-titre*. Autres contributeurs. Numéro de l'édition. Ville de l'éditeur : Maison d'édition, date, pagination, (Collection), ISBN.

#### **Exemples**:

ARISTOTE. *Organon. T. I et II, Catégories ; De l'interprétation*. Traduction nouvelle et notes par Jules Tricot. Seconde édition. Paris : J. Vrin, 1994, 153 p., (Bibliothèque des textes philosophiques), ISBN 2-7116-0016-5.

WELSH, Irvine. *Glu*. Traduit de l'anglais Laura Derajinski. Vauvert : Au diable Vauvert, 2009, 654 p., ISBN 978-2-84626-181-4.

## <u>II-Parties de monographies : contribution à un ouvrage collectif,</u> <u>œuvre dans un recueil, chapitre de livre.</u>

NOM AUTEUR, Prénom auteur. Titre de la contribution : sous-titre. In : AUTEUR. *Titre : sous-titre*. Autres contributeurs. Numéro de l'édition. Ville de l'éditeur : maison d'édition, date, pagination globale, (Collection ; numéro dans la collection), pagination de la contribution, ISBN.

#### Exemple:

KALUSZYNSKI, Martine. A qui appartient la République : objets disciplinaires, objets disciplinés. De l'invitation à l'hybridation disciplinaire. In : FABVRE, Pierre. *L'atelier du politiste : Théories, actions, représentations*. Paris : La Découverte, 2007, 379 p., (Recherche), pp. 79-100, ISBN 978-2-7071-5193-3.

Quand une publication regroupe plusieurs textes d'un même auteur, chacun pouvant faire l'objet d'une publication indépendante, et qu'on ne fait référence qu'à l'un d'entre eux, on met en italique le titre du texte cité, considéré comme une œuvre indépendante. C'est surtout fréquent pour les nouvelles, les pièces de théâtre et les longs poèmes, les œuvres choisies ou complètes, les anthologies.

#### Exemple:

RACINE, Jean. *Phèdre*. In: *Théâtre complet*, Vol. 2. Éd. et préf. de Jean-Pierre Collinet. Paris : Gallimard, 1983, 567 p., (Folio ; 1495), pp. 275-341, ISBN 2-07-037495-5.

Pour les ouvrages de référence classés alphabétiquement, on localise la citation par la mention du

titre de l'article, et non pas par la pagination.

Il s'agit là du style traditionnel. On peut aussi traiter les articles de tels ouvrages comme des articles de périodiques, en faisant suivre le titre de l'article en caractères romains du titre de l'ouvrage de référence en caractères italiques. Présentation à préférer si les articles sont signés.

« Titre de l'article ». In : Titre de l'encyclopédie, tomaison. Numéro/Année d'édition. Ville de l'éditeur : maison d'édition.

#### Exemple:

« Bolivar (Simon) ». In : La grande encyclopédie. Vol. 3. Ed. 1972. Paris : Librairie Larousse.

Pour les encyclopédies avec auteurs clairement identifiés :

NOM AUTEUR, Prénom Auteur. « Titre de l'article ». In : *Titre de l'Encyclopédie*, tomaison. Numéro d'édition. Ville de l'éditeur : maison d'édition, année de publication, pagination, (collection ; numéro dans la collection), ISBN.

#### Exemple:

KASTOUEVA-JEAN, Tatiana. « Poutine (Vladimir) ». In : *Encyclopédie de la culture politique contemporaine*, T. 1. Paris : Hermann, 2008, 698 p., ISBN : 978-2-7056-6751-1

## III-Périodiques.

Il s'agit de document paraissant en fascicules distincts, selon une périodicité fixée à l'avance, pendant une durée non limitée à l'avance. Lorsqu'il s'agit d'une publication en cours on parlera de

« périodique vivant ». Lorsqu'on se réfère à un périodique qui n'est plus publié, on parle de « périodique mort »

Il est assez rare qu'on soit amené à citer un titre de périodique dans sa globalité, on préfèrera en effet renvoyer à un article précis. Le directeur de publication n'est pas tout le temps facile à

Pour faire référence à un titre dans sa globalité, nous procéderons ainsi :
-Pour un périodique mort :
Titre : sous-titre. Directeur de publication. Ville de l'éditeur : maison d'édition, date de début de parution-date de fin de parution, ISSN.
Un, deux quatre. Pierre Laquet. Clermont-Ferrand : un, deuxquatre, 1993-2005, ISSN 1247-9101.
-Pour un périodique vivant :
Titre : sous-titre. Directeur de publication. Ville de l'éditeur : maison d'édition, date de début de parution, ISSN.
Exemple :
Entreprises et histoire. Association Française pour l'Histoire des Entreprises. Paris : Editions Eska,
1992, ISSN 1161-2770.
Pour renvoyer à un fascicule dans sa globalité :
-Pour un périodique mort :
Titre : sous-titre. Directeur de la publication. Numérotation du fascicule. Ville de l'éditeur : maison d'édition, date de début de parution-date de fin de parution, ISSN 1770-6831.

identifier.

#### Exemple:

La guerre sociale. Gustave Hervé. 1906-I, déc. Paris : [s.n.], 1906-1915, ISSN 1770-6831.

-Pour un périodique vivant :

Titre : sous-titre. Directeur de la publication. Numérotation du fascicule. Ville de l'éditeur : maison d'édition, date de début de parution-\_\_\_, ISSN.

#### Exemple:

*Human factors*. Human Factors Society of America. June 1994, vol. 36, no. 2. New York (N.Y.): Pergamon Press, 1958-\_\_\_, ISSN 0018-7208.

#### **ATTENTION**

Il existe de nombreux types de numérotation des fascicules. Il faut les reproduire tels qu'ils apparaissent dans la publication (terminologie et langue. Remarquer l'abréviation anglaise de numéro : no.) :

Mars 1996, vol. XII, n° 3. Winter 1992, vol. 8, no. 1

Févr. 1993, 97.

Juin 1996, n° 172/173.

Juil./août 1994, vol. 60, VII/VIII. Févr. 1992, 20e année, n° 250.

### Article dans un périodique :

NOM AUTEUR, Prénom Auteur. Titre de l'article : sous-titre. Titre du périodique : sous-titre.

Numérotation du fascicule, pagination de l'article.

**Exemples**:

BOUAMAMA, Saïd. Une citoyenneté sans identité nationale. Vacarme. Janv. 2009, n° 46, pp. 80-

82.

FAYE, Jean-Pierre. Fragilité de la puissance. Cultures en mouvement. Mai 2001, n°37, pp. 30-33.

IV-Thèses et mémoires.

Une thèse publiée par un éditeur commercial (par exemple Les Presses Universitaires de France par exemple) se traite comme un livre. On doit préciser en note qu'il s'agit d'une thèse et en indiquer

l'université et la date de soutenance.

La notice d'un mémoire ou d'une thèse non publié est très proche de celle d'un livre, excepté sur les

points suivants :

certains styles de présentation réservent les italiques aux titres de publications éditées commercialement. Par conséquent, ils prescrivent de rédiger le titre des mémoires et des

thèses non publiés entre guillemets. C'est la position que nous adoptons ici.

absence de toutes les mentions liées à une publication commerciale : numéro d'édition, ville

de l'éditeur, collection, ISBN.

présence obligatoire d'une **note de thèse**, dont la présentation n'est pas normalisée (nous reprenons ici celle de la norme de description bibliographique suivie par les bibliothécaires).

Cette note précise

o le type de document : mémoire de maîtrise, thèse, projet de fin d'étude, etc.,

o la discipline,

o l'établissement de soutenance,

o l'année de soutenance.

Exemple:

Th. doct.: Sci. Polit.: Clermont-Ferrand 2: 2003

30

Il est possible de recourir à des abréviations normalisées.

#### Abréviations:

Th. Etat - pour les thèses de doctorat d'Etat

Th. doct. - pour les thèses du nouveau doctorat (depuis 1984)

Th. 3e cycle - pour les thèses de doctorat de 3e cycle

Th. univ. - pour les thèses de doctorat d'université

Th. doct.-ing. - pour les thèses de docteur-ingénieur

Mém. DEA, Mém. DESS, Mém. Maît., Mém. Lic. : mémoires de DEA, DESS, Maîtrise, Licence.

Mém. fin ét. : mémoire de fin d'études

Mém. spéc. : mémoire de spécialité

Mém. st. : mémoire de stage

M.A.: Master

Mag.: Magistère

#### Sipossible, on abrège également la discipline:

Sci. Eco.; Ethnol.; Sci. Polit.; Chim. Org.; Ecol.; Agron.; Hist.; Géogr. ...

#### **Etablissement:**

Pour les universités, on ne garde que la ville et le numéro : Poitiers ; Bordeaux 4 ; Paris 10 ; Lyon 2

<u>Dans les autres cas</u>, on donne la ville et l'établissement en abrégé si possible : Paris, Ec. natl. supér. mines

Lyon, Inst. natl. sci. appl.

Une thèse est parfois en plusieurs volumes. Voici la présentation pour les différents cas de figure :

#### Cas d'une thèse en un seul volume :

NOM AUTEUR, Prénom Auteur. «Titre du mémoire : sous-titre du mémoire». Pagination. Intitulé du diplôme : discipline : nom de l'université : année.
Exemple :
PEZ, Thomas. «Le risque dans les contrats administratifs». 1243 p. Th. doct. : Droit Public : Paris 2 : 2006.
Cas d'une thèse en deux volumes
NOM AUTEUR, Prénom Auteur. «Titre du mémoire : sous-titre du mémoire». Nombre de volumes. Pagination globale. Intitulé du diplôme : discipline : nom de l'université : année.
Exemple:
LEFEBVRE, Jo-Anne. «La mise en danger d'autrui en droit pénal : Perception et mise en œuvre du concept de mise en danger dans le nouveau Code pénal à travers le cas de la mise en danger d'autrui». 2 vol., 683p. Th. doct. : D. PEN : Paris 2 : 2009.
Cas où l'on se réfère à un volume parmi plusieurs

NOM AUTEUR, Prénom Auteur. «Titre du mémoire : sous-titre du mémoire». Vol. n./totalité

Pagination du volume. Intitulé du diplôme : discipline : nom de l'université : année.

#### Exemple:

PETROWISTE, Judicaël. « Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XIe-milieu du XIVe siècle) ». Vol. 2/3. 250 p. Th. Doct. : Hist. Méd. : Toulouse 2 : 2007.

#### Cas d'une thèse éditée commercialement :

NOM AUTEUR, Prénom auteur. *Titre : sous-titre*. Autres contributeurs. Numéro de l'édition. Ville de l'éditeur : Maison d'édition, date, pagination, (Collection ; numéro dans la collection), ISBN.

Intitulé du diplôme : discipline : nom de l'université : année.

CHAPOUTOT, Johann. *Le national-socialisme et l'Antiquité*. Paris : Presses universitaires de France, 2008, 532 p., (Le nœud gordien), ISBN 978-2-13-056645-8.

Texte remanié de Th. doct. : Hist. Cont. : Paris 1 : 2006.

## V-Rapports de recherche, rapports techniques, normes et recueils de normes.

Le référencement de ces derniers se rapproche de celui d'un livre ou d'un mémoire selon que le rapport est commercialisé ou non.

Même quand le rapport ne fait pas l'objet d'une diffusion commerciale, il peut appartenir à une série de rapports techniques au sein d'une institution éditrice scientifiquement.

On remarque deux caractéristiques fréquentes pour ce type de documents : l'existence d'un **commanditaire** qu'on précisera en notes ; la présence d'un **numéro d'identification** propre à l'organisme commanditaire.

Il est important pour ce type de document de préciser comment on peut se le procurer ou s'il<sub>33</sub>

est soumis à des conditions d'accessibilité particulières (confidentialité, diffusion restreinte).

On peut être amené à créer un titre pour certains rapports non publiés qui en sont dépourvus. Les **normes** se traitent sur le même modèle.

AUTEUR ou ORGANISME AUTEUR. *Titre du rapport*. Tomaison. Numéro d'identification du rapport. Ville d'édition : Organisme éditeur, année de publication, pagination. Commanditaire le cas échéant.

#### Exemples:

SERVIDIO, Rocco; GORTLER, Steven J. *Quantum versus classical learnability*. TR-04-00. Cambridge (MA): Harvard computer science, 2000, 15 p.

STANFORD UNIVERSITY. MICROWAVE LABORATORY. *Tunable optical sources*. no. 2077. Stanford (CA): Microwave Laboratory, 1972, 30 p. Final report for U.S. Army Research Office.

GUSTEDT, Jens, ARNE TELLE, Jan. A Work-Optimal Algorithm on log delta n Processors for a P-Complete Problem. RR-4174. Villers-lès-Nancy: INRIA, 2001, 9 p.

#### Exemple de normes :

INTERNATIONAL STANDARD ORGANISATION (ISO). *Acoustique : méthode de calcul du niveau d'isotonie*. ISO 532 1975. Genève : ISO, 1975, 18 p.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR). Tuiles en terre cuite pour posé en discontinu. Détermination des caractéristiques physiques. Partie 1 : essai d'imperméabilité. NF EN 539-1. Paris : AFNOR, 1994, 12 p.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR). Catalogue d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs. NF Z-44-060. Paris : AFNOR, 1996, 30 p.

#### Exemple de recueil de normes :

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR). *Ergonomie. Tome 2 : Travail de bureau avec terminal à écran de visualisation*. Paris : AFNOR, 1999, 733 p., ISBN 122135522.

## VI- Actes de congrès

Les actes de congrès sont considérés comme des ouvrages collectifs. On les entre directement à leur titre dans la bibliographie.

Il existe toutefois deux cas de figure. Vous pouvez en effet être amené à référencer soit des congrès avec un titre particulier soit au contraire des congrès sans titre.

Si le congrès est un congrès périodique qui ne porte pas de titre, il est entré dans la bibliographie au nom de la collectivité organisatrice.

S'il s'agit d'un congrès régulièrement organisé, il convient d'intégrer entre parenthèses, séparées par des points-virgules, des virgules ou deux-points les informations suivantes :

numéro de la manifestation (facultatif), date.

lieu.

## Congrès avec titre paraissant sous forme d'ouvrage :

INTITULE DU CONGRES (numéro de la session ; année de la session ; lieu du congrès). Ville de l'éditeur : maison d'édition, année de publication, pagination.

#### Exemple:

CONGRES ARCHEOLOGIQUE DE FRANCE (N°141 ; 1983 ; Vannes). Paris : Société française d'archéologie, 1986, 387 p.

#### Congrès sans titre paraissant sous forme d'ouvrage :

NOM DE LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE, Type de congrès (numéro de la session ; année de la session ; lieu du congrès). Ville de l'éditeur : maison d'édition, Année de publication. Pagination.

#### Exemple:

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL (France). Congrès national (N°41 ; 1982 ; Lille). Paris : Éditions CNT-Région parisienne, 1984, 352 p.

#### Congrès dont les actes sont publiés dans une revue :

INTITULE DU CONGRES (Numéro de la session ; année de la session ; lieu du congrès). Titre de la revue. Numérotation du fascicule, pagination.

#### Exemple:

CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE DU FOOTBALL (1998; Paris). *Science & sports*, 1999, vol. 14, n° 5, pp. 217-268.

La description d'une **communication publiée dans les actes d'un congrès** se traite comme une contribution à un ouvrage collectif. Pour cette raison nous vous renvoyons au II de la troisième partie de ce document.

## **VII-Cartes et Atlas**

Les atlas se traitent comme des livres.

Les références bibliographiques de cartes extraites d'un atlas se traitent comme la partie d'un<sup>36</sup>

livre. Pour cette raison, nous vous renvoyons à la partie de ce document consacrée au traitement des monographies. On remplace la mention de pagination par le numéro de la planche dans l'atlas s'il s'agit d'un exemple ancien.

Les cartes se traitent de la façon suivante :

NOM, Prénom ; Nom de la Collectivité auteur. *Titre de la carte*. Numéro de l'édition. Ville de l'éditeur : maison d'édition, année, (collection ; n° dans la collection), nombre de carte(s), couleur ou N&B, dimension, échelle.

#### Exemples:

BONVALLOT, J. *Carte géomorphologique de Tahiti*. Paris : O.R.S.T.O.M., 1993, (Atlas de la Polynésie française), 2 cartes couleur sur 1 feuille, 34 x 43 cm, 1:150 000.

CANADA, DIRECTION DES LEVEES ET DE LA CARTOGRAPHIE. *Jonquière - Chicoutimi: municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, Québec.* 7e éd. Ottawa : la Direction, 1984, 1 carte couleur, 47 x 62 cm, 1:50000.

## **VIII-Publications officielles**

Les publications officielles se distinguent des livres uniquement par l'organisme qui est à l'origine de leur publication et leur circuit de diffusion dans certains pays. Leur description bibliographique n'est pas particulièrement difficile, sinon dans l'établissement de la forme correcte de la collectivité-auteur quand il y en a une.

Quand la publication a été commandée à un rédacteur, on mentionne en note le commanditaire.

#### Exemples:

AUDET, Marc. Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires ? Québec : Publications du Québec, 1996. 593 p., ISBN 2-08-05486-5. Étude réalisée pour le ministère de37

l'enseignement supérieur et de la science.

COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL. *Où va l'université* ? Paris : Gallimard, 1987, (Le monde actuel), 215 p., ISBN 2-07-071081-5.

#### Lois et décrets

AUTEUR . Titre. Journal officiel, n° du JO, date de publication, nombre de pages.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE. Décret n°2003-832 du 26 août 2003 modifiant le décret n°98-1262 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Journal officiel, n°201 du 31 août 2003, pp. 14907-14910.

## **IX-Brevets.**

La position de responsable principal est occupée par le déposant (personne, entreprise). L'inventeur apparaît en responsabilité secondaire. Si le déposant est inexistant ou s'il n'est pas mentionné, c'est à l'inventeur que revient la position principale.

Le titre du brevet, le nom de l'inventeur, la nature du brevet, le code et le numéro de brevet comme la date de publication officielle sont des mentions obligatoires.

ORGANISME DEPOSANT, *Titre du brevet*. Inventeur du brevet. Nature du brevet et pays déposant le cas échéant, code du pays et numéro de brevet, date de publication officielle.

#### Exemple:

 $KH\ CHEMICAL\ CO.,\ LTD.\ \textit{Preparation of carbon nanotubes}.\ Kim\ Young\ Nam.\ International$ 

Ou

NOM INVENTEUR, Prénom Inventeur. Titre du brevet. Nature du brevet et pays déposant le cas échéant, code du pays et numéro de brevet, date de publication officielle.

#### **Exemple**

BEUTIER, Dominique. Procédé pour la dissolution sélective du plomb. Brevet Européen, C22B 3/00, 24/08/1983.

## X-Mélanges.

Un mélange juridique s'apparente à un ouvrage collectif réalisé dans le but de rendre hommage à un auteur. Son traitement se rapproche de celui des monographies.

La présentation des mélanges juridiques obéit aux conventions suivantes.

Titre du mélange. Ville de l'éditeur : maison d'édition, année d'édition, (collection ; n° dans la collection), pagination, ISBN.

#### Exemple:

État, société et spiritualité du XIème au XXème siècles : Mélanges en l'honneur du professeur René Fédou, Lyon: Université Jean Moulin, 1990, 174 p., ISBN 2-907847-05-8.

Pour faire référence à la contribution d'un auteur présente dans le mélange

le nom de la personne à l'honneur. Ville de l'éditeur : maison d'édition, année d'édition, (collection ; n° dans la collection), pagination de la contribution.

CHIROUX, René. L'incompatibilité du mandat parlementaire avec certaines activités professionnelles sous la Vème République, *Mélanges en l'honneur de Jean Stoufflet*. Clermont-Ferrand : Presses universitaires de la faculté de droit de Clermont-Ferrand, 2001. pp. 49-67.

## XII-Citations.

Dans de rares cas, on peut être amené à citer une citation faite par un autre auteur par exemple parce qu'on n'a pas pu se référer personnellement au document cité (à éviter) ou quand on veut insister sur la relation entre les deux auteurs en question.

On choisit d'entrer en premier lieu, soit la référence citée, soit la référence "citante", et on établit simplement à la fin de la référence une note introduite par les mots « Cité par » ou « Citation de ».

NOM AUTEUR, Prénom Auteur cité. *Titre de la référence citée*. Cité par NOM AUTEUR, Prénom Auteur citant. *Titre du document consulté*. Ville de l'éditeur : maison d'édition, année, pagination de la citation.

#### Exemple:

ZUKOVSKY, Louis. *Poetry*. Cité par COSTELLO, Bonnie. *Marianne Moore : imaginary possessions*. Cambridge : Harvard University Press, 1981, p. 78.

Ou

NOM AUTEUR, Prénom Auteur citant. *Titre du document consulté*. Ville de l'éditeur : maison d'édition, année, pagination de la citation. Citation de NOM AUTEUR, Prénom Auteur cité. *Titre de la référence citée*.

COSTELLO, Bonnie. Marianne Moore: imaginary possessions. Cambridge (MA): Harvard

University Press, 1981, p. 78. Citation de ZUKOVSKY, Louis. Poetry.

## XIII-Cédéroms.

Titre [type de support]. Édition ou version le cas échéant. Lieu de publication : éditeur, date.

#### Exemple:

Le pneu : l'adhérence [cd-rom]. Clermont-Ferrand : Société de technologie Michelin, 2001.

### XIV-Sites sur la Toile.

NOM, Prénom. (Organisme ou auteur personnel dans le cas d'une page personnelle). *Titre de la page d'accueil*. [type de support]. <Adresse URL> (date : jour, mois, année de la consultation par l'usager).

#### Exemple:

FRANCE. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Inspection académique du Puy-de-dôme* [en ligne]. <a href="http://www.ac-clermont.fr/ia63">http://www.ac-clermont.fr/ia63</a> (consultation le 06-02-

2010).

## XV-Pages de la Toile.

NOM, Prénom. *Titre de la page d'accueil*. [S'il y a lieu, ajouter la ressource la plus large à laquelle le document cité est rattaché ; procéder de la façon suivante : In : Auteur/titre ou titre du site ou du document qui contient la page [type de support]. <Adresse URL> (date : jour, mois, année de la consultation par l'usager)

#### Exemple:

GAY, G. Lutte contre la pollution des eaux : valorisation énergétique des boues. In : Techniques de l'ingénieur [en ligne]. <a href="http://www.techniques-ingenieur.com">http://www.techniques-ingenieur.com</a>> (article gratuit consulté le 19-02-2010).

#### XVI-Publications en série électroniques.

Les zones datent de la référence et note de disponibilité et accès sont obligatoires uniquement pour les documents en ligne.

NOM AUTEUR, Prénom auteur. Titre de la contribution. *Titre* [type de support]. Édition ou version. Désignation du numéro. Date de mise à jour ou de révision. URL ou DOI. Date d'accès.

#### Exemple:

CANTON, O. L'Hispanité comme élément différenciateur dans les discours cinématographiques du premier franquisme. *1895* [en ligne]. N°54, Varia, 2008. Mis en ligne le 29 mars 2008. <a href="http://1895.revues.org/document2782.html">http://1895.revues.org/document2782.html</a>». Consulté le 18 décembre 2009.

DINAKAR, C.; BARTELS, D. Light response, oxidative stress management and nucleic acid stability in closely related Linderniaceae species differing in desiccation tolerance. *Planta* [en ligne]. 234. Mis en ligne 23 mars 2012. DOI: 10.1007/s00425-012-1628-8. Consulté le 29 mars 2012.

## XVII-Images fixes et animées, documents sonores.

Le schéma d'ensemble reste celui de la description des publications imprimées, mais le choix des éléments d'information pose des problèmes tout particuliers (il s'agit souvent d'œuvres collectives) et la description technique, même allégée, peut s'avérer délicate pour le non-initié. Les difficultés posées par ces types de documents tiennent essentiellement à la multiplicité des intervenants dans le processus de création et de diffusion de l'œuvre (dont la plupart ont obtenu la qualité d'auteur au fur et à mesure de l'évolution de la législation), au regroupement fréquent, lors de la publication, de plusieurs œuvres indépendantes (pratique très fréquente en matière d'enregistrement sonore), aux relations entre différentes œuvres (adaptation, édition ou captation d'œuvres préexistantes), au caractère faiblement individualisé de plusieurs types d'œuvres (films publicitaires, émissions de télévision).

La ponctuation suit des règles identiques à celles adoptées pour la description des publications<sup>42</sup>

imprimées.

#### **Divers** exemples:

CARTER, E. Eight etudes for woodwind quintet. In: *The Chamber music society of Lincoln Center.* [enr. sonore.] Disque 1. Classics Record Library SQM 80-5731.

SENN, M. J. E. *Masters and pupils* [enr. sonore]. Enregistrements sur bandes magnétiques des conférences de Lawrence S. Kubie, Jane Loevinger et M. J. E. Senn présentées à la réunion de la Society for Research in child development, Philadelphie, mars 1973. Chicago: University of Chicago Press, 1974.

THE SISTERS OF MERCY. First and last and always [enr. sonore]. London: Merciful Release/WEA, 1985. 1 disque compact (47 mn). Rhino 5051011757921.

CRISPELL, Marylin, PEACOCK, Gary, MOTIAN, Paul. *Nothing ever was, anyway : the music of Annette Peacock*. München: ECM, 1997. 2 disques compacts. Prod. Manfred Eicher. ECM 1626/27.

*L'entrevue d'emploi*. Lucien Foisy, prod. et réal. ; Nelson Dumais, scénario. Montréal : École polytechnique, service pédagogique, 1992. 1 vidéocassette (18 mn 15 s). RV (Service pédagogique ; 123). Document produit pour le service de placement de l'École polytechnique.

Claude Lévy-Strauss, né en 1908, Archives du XXe s. réunies par Jean-José Marchand [enr. audiovisuel]. Jean-José Marchand, interview; Pierre Beuchot, réal. Paris: Institut national de l'Audiovisuel, 1972. Durée: 5 h 41 secondes. In: INA [en ligne]. <a href="http://www.ina.fr">http://www.ina.fr</a>. Consulté le 18 avril 2012.